



Dossier de presse

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans l'esprit des lois de 2002 rénovant l'action sociale et de 2005 relative à l'autonomie des personnes handicapées, le conseil général de Loir-et-Cher veut offrir un réel choix de vie aux personnes handicapées, en développant des réponses souples et modulables et en leur permettant d'évoluer dans le dispositif le plus adapté possible à leur handicap.

Le Département de Loir-et-Cher a pour objectif de faciliter l'intégration des adultes handicapés et d'améliorer leur maintien à domicile en proposant des alternatives à l'accueil en établissement spécialisé. Il mobilise en 2011 un budget de 34,3 millions d'euros pour sa politique en faveur des personnes handicapées.

La Maison départementale des personnes handicapées

Instituée par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** a pour vocation de simplifier les démarches en mettant à disposition un guichet unique et de proximité. La Maison départementale des personnes handicapées a été mise en place par le Conseil général le 13 février 2006 en partenariat avec l'État, les organismes de Sécurité sociale, des représentants de mutuelles, avec la participation des associations intervenant dans le domaine du handicap, sur un site unique, à la cité administrative de Blois.

Contact :

Maison départementale des personnes handicapées du Loir-et-Cher
Cité administrative - Porte D - 34, avenue Maunoury - 41011 Blois Cedex
Tél. 02 54 58 44 40

La MDPH est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Deux caractéristiques de la population handicapée ont commandé le plan d'actions inscrit au schéma départemental 2008-2012 :

- ✓ 93 % des personnes handicapées vivent à domicile (enquête HID)
- ✓ La longévité de la population handicapée, comme pour l'ensemble de la population, s'accroît.

Contact presse

Guillaume Néron Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

14 janvier 2011

Trois axes de développement :

1 – FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

- ✓ avec l'organisation de l'accompagnement des adultes handicapés résidant à domicile par l'extension et l'élargissement des compétences des services d'accompagnement à la vie sociale et la création de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.,
- ✓ avec la promotion de l'habitat adapté par la signature d'une charte entre le conseil général, les bailleurs sociaux et l'association des maires,
- ✓ avec le développement des services à la personne (organisation en 2009 d'un salon des services à la personne).

2 – LE DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT :

- ✓ par l'accueil familial
- ✓ par l'accueil temporaire
- ✓ par l'accueil de jour

3 – LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Elle concerne autant l'adaptation des établissements pour personnes handicapées que l'organisation, dans les établissements destinés aux personnes âgées, de réponses adaptées aux personnes handicapées.

LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Le taux des personnes bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapée (AAH) pour 1000 personnes de 20 ans et plus, est inférieur à celui de la région Centre mais supérieur au taux national.

Loir-et-Cher : 13,2 pour mille

Région Centre : 15,8 pour mille

France : 12,2 pour mille

LE SOUTIEN À DOMICILE

✓ **La prestation de compensation du handicap (PCH)**

La prestation de compensation est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Ces besoins doivent être inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Il est possible de bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile, ou en établissement. Cette prestation couvre les aides humaines, les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et les aides animalières.

Droits ouverts au 31 décembre 2010 : 656

- Adultes : 589
- Enfants : 67

Droits payés au 31 décembre 2010 : **502**

- Adultes : 438
- Enfants : 64

✓ **L'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP)**

L'allocation compensatrice de tierce personne est versée aux adultes de moins de 60 ans pour leur permettre de compenser l'impossibilité de réaliser les gestes ordinaires de la vie. Elle permet de rémunérer une tierce personne ou le personnel d'un établissement de soins.

Droits payés au 31 décembre 2010

- (- 60 ans et + 60 ans) : 209 + 76 = **285**

L'ACCUEIL FAMILIAL

- ✓ Accueillants - 61 personnes sont agréées
- ✓ Accueillis - 58 personnes sont accueillies dont 17 personnes âgées et 41 personnes en situation de handicap, soit 71% des personnes accueillies

Contact presse

14 janvier 2011

Guillaume Néron Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

BUDGET CONSACRÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DU LOIR-ET-CHER AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- ✓ Les actions 2009 en faveur des personnes en situation de handicap

Frais communs
(MDPH)
0,770 M€
(3%)

Subventions
0,264 M€
(1%)

Soutien à domicile
8,043 M€
(28%)

- ✓ Évolution de 2008 à 2011

Secteur Handicap	Compte administratif 2008	Compte administratif 2009	Budget primitif 2010	Budget primitif 2011
Total	25 991 000 €	28 876 000 €	33 991 000 €	34 294 000 €
dont : Soutien à domicile	6 298 000 €	8 043 000 €	11 599 000 €	11 741 000 €
Hébergement	18 863 000 €	19 799 000 €	21 420 000 €	22 136 000 €
Taux de variation		11,10 %	17,71 %	0,89 %

Contact presse

Guillaume Néron Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

14 janvier 2011

ADAPTATION DES PRISES EN CHARGE ET MODERNISATION DE L'OFFRE

I – OFFRE D'HÉBERGEMENT

1/ Structures pour adultes handicapés de compétence départementale

Types de structures	Foyer occupationnel / Foyer d'accueil médicalisé	Foyers d'hébergement	Services d'accompagnement à la vie sociale / Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	TOTAL
Nombre de structures	12	9	12	33
Capacité autorisée	467 places	296 places	348 places	1 111 places

Un taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisé de plus du double du taux national (France 0,40 - Loir-et-Cher 0,89)

2/ Adaptation de l'offre : Nombre de places

	2008	2009	2010
Foyer occupationnel / Foyer d'accueil médicalisé	713	731	763
Services d'accompagnement à la vie sociale / Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	273	278	348
	986	1009	1111

+ 102

+ 10,11 % soit une progression de 12,68 % de 2008/2010

Contact presse

Guillaume Néron Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

14 janvier 2011

Cette adaptation répond aux objectifs du schéma en faveur des adultes handicapés en diversifiant l'offre et en adaptant les prises en charge des personnes adultes handicapées pour répondre aux besoins recensés.

L'année 2010 enregistre une évolution de + 10,11 % représentant 102 places nouvelles :

- ✓ Créations de 62 places :
 - Foyer occupationnel / Foyer d'accueil médicalisé à Mont-Près-Chambord : 27 places
 - Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés pour handicapés psychiques à Blois : 20 places
 - Services d'accompagnement à la vie sociale à Blois - association pour adultes et jeunes handicapés 41) : 13 places
 - Hébergement temporaire au Foyer d'accueil médicalisé de Montoire « L'Hospitalet » : 2 places

- ✓ Extensions de 40 places :
 - Foyers d'hébergement « Les Charmilles » à Cormenon : 2 places
 - Foyers d'hébergement « Le Château » : 1 place
 - Services d'accompagnement à la vie sociale : Oucques – association de patronage de l'institution régional de jeunes sourds d'Orléans : 6 places - Mondoubleau : 6 places - Salbris : 5 places - Vendôme « Le Château » - association des parents et amis des handicapés actifs du vendômois : 5 places
 - association pour adultes et jeunes handicapés 41 : 15 places

- ✓ En cours :
 - Création de 14 lits dans l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dédiés aux personnes handicapées à Vendôme

RENOVATION / RESTRUCTURATION / AGRANDISSEMENT

1/ Projets réalisés

→ Travaux de restructuration/extension du Foyer d'hébergement « Le Château » à Vendôme géré par l'association des parents et amis des handicapés actifs du vendômois

Ce projet a pour objet d'offrir à l'ensemble des résidents du foyer un accueil dans des locaux répondant aux normes actuelles.

Coût global des travaux : 2 millions d'euros

Une subvention départementale de 309 192 € a été octroyée.

→ Foyer d'accueil médicalisé « L'Hospitalet » à Montoire, géré par l'association « L'Hospitalet »

Création d'une unité de 20 places pour l'accueil de cérébro-lésés par le transfert de 15 places actuel et la création de 5 places.

Ce projet s'inscrit dans un projet global sanitaire et médico-social

→ Établissement Foyer de Vie et d'accueil médicalisé de Mont-Près-Chambord.

Création d'une structure de 27 places dont :

↳ 9 places de foyer d'accueil médicalisé

↳ 18 places de foyer de vie (11 places d'accueil permanent
5 places d'accueil de nuit
2 places d'accueil temporaire)

2/ Projets en cours d'étude :

→ Projet de réfection des salles d'eau et de la passerelle du centre d'accueil et de soins au centre départemental de soins, d'accompagnement et d'éducation à Rilly-sur-Loire : coût des travaux : 332 000 € HT

3/ Autres projets

Différentes associations commencent à s'engager dans une démarche de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Il s'agit de :

- l'association pour adultes et jeunes handicapés 41, pour l'ensemble de ses structures
- l'association de patronage de l'institution régionale de jeunes sourds d'Orléans, pour l'ensemble de ses structures
- l'association départementale des amis et parents de personnes ayant un handicap mental
- le Centre départemental de soins d'accompagnement et d'éducation, pour l'ensemble de ses structures

FOYER OCCUPATIONNEL/ FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ « LE CLAIR LOGIS » À OUCQUES

L'association de patronage de l'institution régionale de jeunes sourds d'Orléans, gère l'institut régional de jeunes sourds de Saint-Jean-de-la Ruelle.

Le foyer occupationnel accueille des personnes adultes handicapées sourdes ou malentendantes présentant des troubles associés, hommes ou femmes, **originaires de tous les départements français.**

L'association gère sur Oucques un établissement et service d'aide par le travail, associé à un centre d'habitats qui accueille des adultes sourds présentant des troubles associés à la déficience sensorielle.

Le président de l'association est **Jean-Christian LOLMEDE** et le directeur général est **Philippe BALIN**. La directrice du FO/FAM « Le Clair logis » est **Nathalie LAGARDE**.

Les structures d'accueil situées à Oucques sont composées :

- ✓ d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de 54 places, pour adultes sourds travaillant sur des ateliers de sous-traitance industrielle, d'entretien des espaces verts, **restauration collective** et ménage.
- ✓ d'un centre d'habitats pour les personnes handicapées travaillant à l'ESAT comportant :
 - un foyer d'hébergement collectif de 20 places,
 - un foyer d'hébergement en appartements de 20 places,
 - un service d'accompagnement à la vie sociale de 20 places pour les personnes plus autonomes logées à l'extérieur des foyers
- ✓ un foyer occupationnel de 30 places dont **10 places de foyer d'accueil médicalisé.**

Le bâtiment de plain-pied, d'une surface totale de 1 800 m², comporte :

- ✓ en partie centrale :
 - le pôle administratif regroupant l'accueil, le secrétariat, le bureau de direction, une salle de réunion, la comptabilité, un local informatique, un local destiné au personnel, le bureau du chef de service, le bureau de l'assistante sociale et un local d'archives
 - le pôle activités comportant 4 salles d'activités, une salle polyvalente, un salon coiffure/esthétique,
 - le secteur soins composé d'une salle de soins et d'un local pharmacie,
 - un local de veille,
 - la lingerie.

- ✓ trois unités d'hébergement comportant chacune un bureau éducateur, une salle à manger – salon, un office, 10 chambres individuelles équipées de placards et salles d'eau avec lavabo, W.C. et douche en siphon de sol, une salle de bain commune, un local réserve. Une des unités est aménagée de façon à permettre la médicalisation de 10 places (largeur des circulations, main-courante dans les couloirs, baignoire adaptée).

S'agissant de la section hébergement, le foyer dispose pour 2010 d'un budget de 1 407 839 € représentant un prix de journée de 130,07 €.

CAIS : CENTRE D'ACTION ET D'INFORMATION SUR LA SURDITÉ

Projet présenté lors du comité régional d'organisation sociale et médico-sociale du 9 décembre 2009 avec le soutien du département.

Ce centre à vocation régionale a pour but :

- d'apporter un soutien à la mise en accessibilité des services
- de créer un observatoire régional
- de proposer des formations aux personnels de l'agence régional de santé (ARS), aux assistants maternels ainsi qu'aux personnes en contact avec un public atteint de surdité.

L'implantation a été organisée par le conseil général à proximité de la maison départementale des personnes handicapées.

Contact presse

Guillaume Néron Bancel : 06 47 44 81 98 – guillaume.neron-bancel@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

14 janvier 2011